



Bastia

CITÀ DI CULTURA

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'U.M.C.S. POUR LA GESTION DE LA CRECHE A CIUCCIARELLA

Entre

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du,

Ci-après dénommée « La Ville », d'une part,

L'Union des Mutuelles de Corse Santé, organisme mutualiste de droit privé à but non lucratif, dont le siège social est situé Boulevard Sebastiano COSTA Rond Point du Finosello 20 090 AJACCIO , N° SIRET : 827 500 596 00016,

Représenté(e) par son président, Monsieur Jean Pierre FABIANI

Ci-après dénommée l'U.M.C.S , d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'U.M.C.S. de gérer la crèche collective A Ciucciarella conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le domaine de la Petite enfance a été qualifié comme service social d'intérêt général sur la commune de Bastia par délibération en date du 22 décembre 2015 ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'U.M.C.S. participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'U.M.C.S. s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Gestion de la Crèche A CIUCCIARELLA.

Réception par le pré La Ville contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2024.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 210 034 EUR conformément aux budgets prévisionnels en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet conformément au dossier de demande de subvention Cerfa 12156*4 présenté par l'U.M.C.S. et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe 3 ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par « l'U.M.C.S. » ;
 - sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, l'U.M.C.S. peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

L'U.M.C.S. notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.1 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par La Ville de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 1 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 210 034 EUR, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 210 034 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2024, La Ville contribue financièrement pour un montant de 210 034 EUR.

4.3 Les contributions financières de La Ville mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits,

Le respect par l'U.M.C.S. des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 12,

- La vérification par La Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Pour chaque année d'exécution de la présente convention, la contribution financière de La Ville, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement, est versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de La Ville conformément à l'article 10, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.3 pour cette même année ;
- Un deuxième versement à hauteur de 40 % au vu des comptes arrêtés au 30 septembre
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 3.4.

5.2 La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, compte 657462, fonction 64.

5.3 La contribution financière est créditée au compte de l'U.M.C.S. selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Crèche CIUCCIARELLA

...CREDIT MUTUEL DE BASTIA.....

N° IBAN | F | R | 7 | 6 | | 1 | 0 | 2 | 7 | | 8 | 0 | 7 | 9 | | 0 | 8 | 0 | 0 |
| 0 | 1 | 0 | 9 | | 2 | 0 | 7 | 4 | | 1 | 8 | 8 |

BIC | C | M | C | I | F | R | 2 | A | | | |

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

L'U.M.C.S. s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre La Ville et l'U.M.C.S.. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 L'U.M.C.S. informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des Mutuelles et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'U.M.C.S. en informe La Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Réception par le préfet : 27/12/2023. S. devra transmettre à la Ville toute modification concernant :

- les modalités de l'offre de service proposé aux familles,
- le projet d'établissement de l'équipement,
- le règlement de fonctionnement de la structure.

7.4 L'U.M.C.S. s'engage à participer et à se conformer aux commissions municipales d'attributions

7.5 La Ville met à la disposition de l'U.M.C.S. les locaux dont elle est propriétaire. La valeur locative et les modalités de leur mise à disposition sont indiquées dans le cadre d'une convention spécifique.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'U.M.C.S. sans l'accord écrit de La Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'U.M.C.S. et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication, ou toute communication tardive, du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe l'U.M.C.S. de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

9.2 L'U.M.C.S. s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

9.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'U.M.C.S., de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par La Ville. L'U.M.C.S. s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

10.2 La Ville contrôle, annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles

Réception par le président du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par La Ville et l'U.M.C.S.. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de BASTIA.

Le

Pour l'U.M.C.S.
Le Président

Pour la Ville
Le Maire

Jean Pierre FABIANI

Pierre SAVELLI

ANNEXE I : LE PROJET

L'U.M.C.S. s'engage à mettre en œuvre le projet suivant comportant des obligations de service public destinées à permettre la réalisation du projet visé à l'article 1^{er} de la convention :

**PETITE CRECHE « A CIUCCIARELLA »****RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2022****Introduction**

Un rapport d'activité, reprend tout un ensemble d'informations relatives à l'activité de notre établissement. L'objectif de ce document est d'avoir une lisibilité claire de l'année écoulée, l'année 2022.

Observer « la vie de notre crèche » dans sa globalité, permet d'avoir une vision d'analyse évaluative. Le but de cette lecture est d'avancer vers une démarche d'amélioration du fonctionnement de l'établissement.

Il est à souligner que toutes ces activités, sont portées par des hommes et des femmes, professionnels autant qu'usagers et/ou partenaires.

L'année 2022, a été marqué par la fin non pas de la circulation du virus de la COVID mais tout de même la fin de la pandémie et le retour à la « vie normale ». En effet les mesures restrictives des lieux d'accueil du jeune enfant ont été progressivement allégées, pour disparaître enfin totalement. Bien sur les gestes de prévention de la contamination sont toujours respectés par les équipes, dès lors qu'un cas est détecté. Un protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou toute autre situation dangereuse pour la santé, est en place au sein de la structure.

La réforme des modes d'accueil avec la mise en application du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants est venue modifier quelque peu les pratiques, ce qui a demandé une réorganisation du travail. La réforme a aussi un impact sur la configuration de l'équipe.

Dorénavant l'appellation de l'établissement sera « Petite Crèche A Ciucciarella ». Au moins jusqu'à l'ouverture de la future crèche prévue en 2023.

Toute l'équipe de la petite crèche « A Ciucciarella » a participé à cette activité et les éléments qui suivent en sont les indicateurs.

Année 2022
Organisme gestionnaire : L'Union des Mutuelles de Corse - Santé. (UMCS)
Adresse du siège : UMCS, Bd Sebastiano Costa, La Rocade, 20090 Ajaccio
Nom de Du Président : Mr Jean Pierre FABIANI
Directeur Général : Mr Dominique ANDREOZZI Remplacé en Mars 2021 par Mr Frédéric SCHONT
Coordonnées/site Internet : www.umcs.fr
Nom de la petite crèche : « A Ciucciarella »
Adresse Mail : creche.aciucciarella@umcs.fr
Nombre d'usagers : Agrément pour 22 places
Nombre de salariés (en ETP) : 1 ETP Directrice IDE CAFERUIS + 4.5 ETP d'Auxiliaire de puériculture + 0.80 ETP Aide Auxiliaire de Puériculture et 0,50 ETP d'éducatrice de jeunes enfants. La Cuisinière à 0.50 ETP est un poste mutualisé et refacturé à la pouponnière.

	Sommaire	01
		02
	I) Année 2022 : Au sein de la crèche	
	A) L'organisme gestionnaire	03
	B) La petite crèche A Ciucciarella	03
	C) L'organisation de la structure...	03
	II). L'accueil des publics	04
	A) Les Locaux	
	B) Les enfants accueillis en 2022	04
	III). Les présences	04
	A) Nombre de fratrie	06
	B) Enfant porteur de handicap	08
	C) Place d'accueil d'urgence...	
	D) Secteur géographique	09
	IV) Participation horaire	09
	A) Prévisionnel et réalisé 2022	10
	B) La PSU	10
	V) Activités professionnelles	10
	A) Démarche qualité et organisation générale	
	B) Accompagnement des stagiaires	10
	C) Entretiens avec les familles	10
	VI) Relation avec les partenaires	11
	A) Pédiatre de l'établissement	
	B) La Restauration	12
	C) Blanchisserie	12
	VII) Activités occupationnelles	13
	A) Au sein de la structure....	13
	B) En extérieur	
	C) Avec les structures voisines	13

VII) 2 Projets importants	14
A) -Projet Inclusion	14
B) Déménagement à Gaudin	14
VIII) Conclusion	

Depuis plusieurs années, au sein de la crèche A Ciucciarella les accueils de familles bénéficiant de contrats de 5 jours ne sont plus privilégiés. Nous pouvons ainsi répondre favorablement à un plus grand nombre de familles Bastiaises.

Dans cette même dynamique, nous avons également élargi nos réponses favorables aux accueils de fratries.

Aussi en 2022 nous avons mis en place l'accueil en surnombre afin de mieux répondre aux besoins et à la demande de la CAF, dans le cadre de la Prestation de Service Unique en relation avec l'application du nouveau décret.

L'année 2021	L'année 2022
Notre établissement a accueilli : 51 Enfants	Notre établissement a accueilli : 49 Enfants
A répondu aux besoins de 47 familles, Dont : 3 fratries de grossesses gémellaires et une fratrie d'âges différents avec un enfant accueilli chez les bébés et l'ainé en accueil périscolaire.	A répondu aux besoins de 45 familles. Dont : 2 fratries de grossesses gémellaires, une fratrie de grossesse gémellaires en périscolaire et une fratrie d'âges différents avec un enfant accueilli chez les grands et l'ainé en accueil périscolaire.

Notre agrément permet l'accueil de 22 enfants pour une amplitude quotidienne de 11 heures.

Les modes d'accueils de la crèche sont : Accueil régulier, occasionnel, une place d'accueil en urgence, une place de situation de handicap.

I) 2022 : Au sein de la crèche :

A) L'organisme gestionnaire

L'UMCS a fait le choix de structurer l'ensemble de ses établissements en filières. Madame FAZZINI Directrice de la Crèche POSIDONIA a été nommée Responsable de la Filière Petite enfance et organise chaque semaine une réunion de travail avec les responsables crèches. Elle coordonne l'ensemble des services, initie et supervise les démarches Jeux d'enfants et Qualité.

Cette structuration doit nous aider à structurer notre travail et à aboutir à une mutualisation d'outils communs.

Les objectifs sont de centraliser la secrétaire, d'optimiser et maîtriser les frais de fonctionnement, d'harmoniser des pratiques, de mutualiser les savoirs, de créer des outils communs, de mettre en place une Démarche Qualité Certifiante. C'est un travail qui sera utile par rapport à la nouvelle loi ASAP.

Toujours dans le cadre de l'organisation de la filière Petite Enfance, depuis février 2021, Mme CASELLI occupant le poste de Secrétaire Cadre de Direction a été nommée Secrétaire de Filière et travaille depuis le Multi-Accueil POSIDONIA.

Désormais elle s'attache à la cogestion en collaboration avec l'ensemble des Directions, Responsable de Filière et Service RH du suivi des dossiers (maladie, embauche, congé, etc.) de l'ensemble des salariés Petite enfance.

Elle a pour mission de centraliser les appels concernant les demandes de préinscriptions de l'ensemble des familles toutes structures confondues via un numéro de téléphone unique. La mise en route de la ligne spécifique a pris du temps, ce fonctionnement n'est donc pas encore bien ancré. En réunion de filière afin de fluidifier l'enregistrement des pré-inscriptions, il a été décidé collégialement de dédier deux journées aux appels téléphoniques des familles soit les lundis et les vendredis.

Le secrétaire commun a en charge également la création des contrats d'inscriptions de la filière et leurs mises à jour, nous sommes en nos qualités de Directrices donc en contacts réguliers avec Madame CASELLI.

Mme CASELLI a aussi pour mission de s'occuper des situations des salariées au niveau des maladies et congés en lien avec les Directions et le Service RH.

En Mars 2022 les directions des établissements d'accueil de la haute Corse ainsi que certains gestionnaires ont participé à une formation organiser par la CAF, pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Enfin l'application et la mise en œuvre et l'application du décret ont induit la réécriture du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique et projet social, qui sont à présent fusionné dans un projet d'établissement.

L'équipe de la Ciucciarella s'est engagée comme l'ensemble des établissements de la petite enfance de l'UMCS dans une démarche qualité, Madame SAULI a été formée en qualité de référent, par la mutualité française. Celle-ci étant partie à la retraite, la désignation et la formation d'une autre professionnelle référent est en cours. Un travail autour du référentiel QUALI' Enfance est en cours et aboutira à la certification de chaque établissement.

B) La Petite Crèche « A CIUCCIARELLA » :

« A Ciucciarella » est la doyenne des crèches bastiaise. C'est en son sein que la pouponnière a été créée. Pendant plus de 20 années, ces 2 entités ne constituaient qu'un seul et même établissement, une directrice gérant seule mais communément, ces 2 établissements.

En Décembre 2006, pour des raisons de vétusté, cette double structure a déménagé en urgence, dans l'ancienne école de la Citadelle au Chiostru, mise à disposition par la mairie.

Dans les mêmes locaux, dix années plus tard, en 2016, l'UMCS a pris le parti de dissocier ces deux établissements, au regard de 2 projets bien différents.

Ainsi, pour la crèche, le poste double de directrice à mi-temps et celui de l'Educatrice de Jeunes Enfants à 50%, ont été remplacés par un poste unique de Directrice Infirmière DE Cadre et la Pouponnière a récupéré une direction « pleine et entière ».

2023 verra l'ouverture de la future Crèche « A Ciucciarella » dans les locaux neufs mis à disposition par la mairie de Bastia, sa capacité d'accueil augmentera alors pour un agrément de 25 enfants.

C) L'organisation de la structure :

2022-2023

La gestion de la cohabitation Crèche et Pouponnière n'est pas simple, d'autant que la cour est également mutualisée avec le CDAV, Centre de Déficients Audiovisuel.

Les profils des usagers, les accueils, les personnels, les projets, les conventions : tout diffère.

La gestion de l'espace extérieur, par les équipes et usagers, sont liés au suivi d'un tableau de « tour de rôle » d'occupation. Il en est de même pour le réfectoire entre la crèche et la pouponnière.

La mutualisation de ces espaces avait été suspendue du fait de la pandémie. Depuis le début de l'année 2022, les rencontres, les échanges et l'occupation mutualisée des espaces de jeux et du réfectoire ont pu reprendre. Nous avons de nouveau la possibilité de faire bénéficier aux enfants accueillis de l'espace moteur (salle de motricité, uniquement consacré à la pouponnière pendant la pandémie), une embellie donc d'un point de vue pédagogique, d'un point de vue développement moteur.

Dans ces locaux exigus, nous avons dû trouver 2 espaces différents pour ranger, chacun séparément notre matériel. Toutefois la place manque, car malgré les différents triages entrepris les effectifs de la pouponnière ne cessent d'augmenter et leur stockage également.

Réception par le président L'ORGANIGRAMME de notre petite crèche a évolué, cette année. 2022 a marqué l'embauche d'une éducatrice de jeunes enfants à temps partiel, poste mutualisé avec la Petite crèche « A Sumente », du groupe UMCS et située sur la commune de Miamo. Madame Sauli, « pilier » dans l'équipe a pu prendre une retraite, bien mérité après plus de 20 ans de bons et loyaux services.

Madame Sauli étant avant son départ salariée à temps plein, 50% de son temps de travail est réattribuée à l'EJE. Ceci donnera aussi l'opportunité à la salarié Giulys Nathalie d'augmenter son temps de travail pour un temps plein.

L'effectif et l'organigramme évolueront encore en 2023, pour une restructuration liée à l'augmentation de l'agrément et le changement de statut de l'établissement devenant une « Crèche » accueillant 25 enfants.

	En 2016	En 2017	En 2020	En 2022
Directrice IDE Cadre	0	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Secrétaire :	0.50 ETP	: 0.25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Agent de service :	0,30 ETP	: 0,30 ETP	0,30 ETP	0,30 ETP
Cuisinière lingère :	0.50 ETP	: 0.50 ETP	0,50 ETP	0.50 ETP
Auxiliaire puéricultrice :	5.57 ETP	: 5.07 ETP	4,57 ETP	4.50 ETP
CAP petite enfance :	1.50 ETP	: 1.50 ETP	1ETP	0.80 ETP

Le poste de secrétaire qui œuvrait dans nos locaux, à 0.25% a été « délocalisé » à Ville di Pietrabugno, dans la crèche de Posidonia. Cette personne gère à présent, la facturation de chaque établissement, les pré-inscriptions avec un numéro dédié qui est le 04 95 61 39 09, les ressources Humaines en lien avec le service RH et les liens avec les différents partenaires CAF en collaboration avec la Responsable de Filière. Une refacturation de son poste est prévue au budget.

Nous constatons que l'organigramme a bien évolué en quelques années.

Pour une prise en charge efficiente, la directrice continue à intégrer l'équipe régulièrement et intervient auprès des enfants, à 0,50% de son temps, gardant les autres 50% pour la gestion administrative.

II) L'Accueil des publics,

A) Les locaux :

Depuis décembre 2006, la crèche A Ciucciarella a investi « provisoirement », les locaux de l'ancienne école du Chiostru. Cela fait 15 ans que cette situation perdure.

La bâtisse, héberge trois établissements : La pouponnière, le Centre de Déficiants Audio-visuel (CDAV) et notre multi accueil.

Au regard des locaux, notre petite crèche est composée de 2 sections : Celle des bébés/moyens et celle des moyens grands. Chacune de ces sections, dispose de son espace de sommeil, son lieu d'activité, et d'un point d'eau avec paillasse de changes. Cependant, les locaux sont exigus moins de 45 m² par section, dortoir et espace de change compris. Ceci limite les accueils. En effet, ces superficies conditionnent l'espace de vie et/ou de sieste de chaque section, et donc la quantité d'enfants qu'il est possible d'accueillir.

Fort heureusement, situé en bord de mer, l'établissement dispose d'une cour spacieuse et régulièrement investie. Il en va de même pour le préau.

En 2022 un budget assez conséquent a été alloué au renouvellement du matériel.

Ainsi nous avons remplacé tout ce qui est banquette pour enfant, tapis de sol tapis d'éveil. Lits « grand » et lits « bébés ».

Nous avons aussi travaillé sur le choix des jeux et du matériel pédagogique.

Espaces	Superficie Salle de vie et point d'eau	Superficie de l'espace sommeil	Possibilité d'accueil Maximum
Moyens/bébés	29 m ²	14, m ²	10 lits à barreaux. 2 doubles et un lit barquette
Moyens/grands	29m ²	15,70 m ²	16 couchages

L'effectif d'accueil quotidien est stabilisé autour de 9 enfants bébés/moyens avec un encadrement minimum de 2, voire 3 auxiliaires pour les temps de repas/biberons. Il y a 16 enfants en section des moyens/grands qui sont également encadrés par 2 auxiliaires et 3 pour les temps de repas. Ce qui porte l'accueil à un total global de 25 enfants quotidiennement.

Il est à noter que ces locaux sont mis à disposition par la mairie de Bastia, avec qui, une convention partenariale est en vigueur.

Des interventions sont régulièrement effectuées au niveau de la plomberie, de l'électricité, d'éventuelles rénovations, de dégagement des encombrants, de traitement des nuisibles et autres. Les délais d'intervention suite aux demandes sont très courts, cependant étant donné la vétusté des locaux, il subsiste des désagréments dont la résolution nécessiterait des travaux de gros œuvre impossible à engager, étant donné le projet de délocalisation des différents établissements.

Toutefois en 2022 des travaux de rafraîchissement des peintures ont été entrepris par la mairie. Ainsi les sections ont été repeintes aux couleurs choisies par les membres de l'équipe.

Et le revêtement de la cour extérieure a entièrement été refait.

Pour notre part le projet mis en œuvre par la mairie est la rénovation au centre-ville de Bastia, de l'espace « Gaudin » qui abritait jusqu'alors une école maternelle, une section primaire et la cantine de restauration scolaire. La mairie dans son projet : agrandit les lieux et met à disposition de la « Ciucciarella », le rez-de-chaussée de cette bâtisse.

les réunions techniques se sont poursuivies avec la mairie, de notre côté nous avons pu budgétiser le matériel nécessaire. Les devis sont prêts et en attente de validation.

La date d'ouverture est portée à janvier 2023.

B) : Les enfants accueillis en 2022 :

- Unité des bébés/moyens

Les enfants accueillis dans cette section, sont âgés de : 3 mois (dès leur vaccination) à 19 mois, selon l'évolution des enfants. En 2022, 11 enfants ont été accueillis dans cette section.

Depuis quelques années, il existe un lien entre la Ciucciarella et l'IRA, Institut Régional de Formation, qui accueille, durant des cycles de 6 mois, des promotions d'étudiants adultes souvent parents. Nous accueillons régulièrement ces enfants de septembre à Février, qui sont remplacés par d'autres de Mars à Juillet.

En 2022, aucun enfant n'a été accueilli dans ce contexte.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, une place est réservée toute l'année à des enfants porteurs de handicap. Cette année, aucun enfant n'a été accueilli dans le cadre de cet accueil, pourtant en début d'année nous avons travaillé à l'accueil d'un enfant déficient auditif, qui n'a pas abouti car déjà accueilli sur une autre crèche.

L'augmentation du nombre de contrats qui n'occupent pas forcément tous les jours de la semaine, permet à ceux qui sont présents uniquement 2 ou 3 jours par semaine, d'augmenter occasionnellement leur temps d'accueil et/ou de remplacer des absences, par des jours et heures supplémentaires.

Une dizaine d'enfants sont inscrits dans cette unité des Petits. 9 garçons et 2 filles.

En septembre 2022, les enfants ont grandi, leurs besoins évoluent. Au sein des groupes, les enfants changent et n'ont pas tous des besoins identiques. Beaucoup d'entre eux, « poussent la porte des moyens grands », et quittent l'unité des plus petits.

- 9 enfants sont passés dans la section des grands
- 2 enfants sont restés dans la section des bébés au vu de leur âge.

Ce qui nous a permis d'inscrire à la rentrée 8 nouveaux enfants et 2 enfants au mois d'octobre 2022.

- Unité des moyens/grands :

Les enfants qui y sont accueillis sont âgés de 19 mois à la scolarisation obligatoire, l'année des trois ans révolus de l'enfant et jusqu'à 5 ans en accueil périscolaire. Plus grands les enfants ont plus d'autonomie.

Le fait que le réfectoire soit situé à l'étage, nécessite que les enfants accueillis dans cette unité, soient en capacité de bien marcher et de « gravir des marches », c'est pourquoi, certains enfants ne changent de section qu'en cours d'année, lorsque l'équipe en prend la décision.

Etant donné l'exiguïté des locaux le nombre d'enfants accueillis par jour en unité des « grands », ne peut dépasser les 16 enfants. Ce nombre ajouté aux 8 à 10 enfants accueillis

en, en section des « petits », nous répondons à notre capacité d'accueil de 22 berceaux quotidiens. 3 enfants de plus, du fait de l'application des nouvelles préconisations de la CAF, l'accueil en surnombre.

Des enfants ont été maintenus sur nos listes, certains sont scolarisés et reviennent parfois en accueil périscolaire, d'autres glissent de l'unité des bébés/moyens vers celle des grands ou déménagent et des nouvelles inscriptions sont effectives...

En septembre 2022, seul 2 enfants ont été inscrits chez les grands. La section est composée des enfants qui n'étaient pas encore en âge de quitter la section et des enfants passés de la section des bébés.

8 enfants ont été scolarisés, en septembre nous comptons 16 garçons et 7 filles inscrits dans la section des grands, nous pouvons dire que 2022 les garçons sont plus représentés, la part de filles est nettement inférieur. Pour un total de 23 inscrits chez les grands en 2022.

Seulement 2 nouveaux inscrits en 2022 dans la section.

Les mouvements du personnel

Il est important afin de retracer l'année 2022 en termes de mouvement du personnel, en effet la direction a été supplée tout le courant de l'année par madame GRAZIANI Aude (éducatrice de jeunes enfants).

Et enfin 2 auxiliaires de puériculture sont suppléés aussi toute l'année pour cause de maladie. A partir de septembre 2022 c'est l'aide auxiliaire de puériculture qui sera arrêté puis remplacée par une personne titulaire du CAP petite enfance.

La formation professionnelle

En septembre 2022 l'équipe a pu suivre la formation geste et posture. Toutes les professionnelles étaient présentes.

En 2023 débiteront les analyses de pratiques.

III) Les présences

A) Nombre de fratries :

Cette année encore, en 2022, nous avons accueillis plusieurs fratries :

- 3 paires de jumeaux dont une paire qui bénéficie d'un accueil périscolaire.
- 1 fratrie d'âges différents : enfant accueilli en section des grands et l'autre enfant est scolarisé mais profite du mercredi et des vacances scolaires, dans notre établissement.

B) Enfant porteur de handicap :

Aucun enfant porteur de handicap n'a été accueilli cette année.

Avec l'allègement des mesures restrictives, des liens seront retissés avec les partenaires de terrain pour évaluer au mieux les besoins de la population.

Un partenariat plus serré avec la pouponnière est aussi dans les projets à renouveler en 2022.

Aucun PAI n'a été à mettre en place avec le médecin de la crèche.

C) Place d'accueil d'Urgence :

La place d'urgence n'a pas non plus été sollicitée en 2022.

D) Secteur géographique :

En septembre 2022, sur 49 familles, nous notons :

2 familles résident quartier de la Citadelle, à proximité de notre établissement,

41 familles résident en centre-ville

6 familles demeurent à « Bastia Sud »

IV) Participation horaire

A) Prévisionnel et réalisé 2022 :

Pour l'année 2022, la participation horaire strictement inférieure à 1 euros de l'heure, a concerné **14 enfants**.

La crèche a un agrément PMI pour un accueil de :	22 enfants.
Nombre de jours d'ouverture annuelle pour 2022 :	226 jours,
Amplitude horaire d'ouvertures :	11 heures/ jour
Capacité théorique annuelle des accueils en 2022 :	54692 heures.

ACCUEIL	Nombre total d'heures réalisées	Nombre totale d'heures facturées
TOTAL	38881,5	45277

Le nombre d'heures facturées a été de 45277 h au titre du régime Général, aucun enfant accueilli en 2022 n'était sous le régime de la MSA.

Taux d'occupation de la structure :

. Le Facturé : 81,03% (Facture en lien avec les contrats)

. Le Réalisé : 76,58% (Indique la présence réelle des enfants en structure).

Notre taux de facturation (CAF) a été de 94,25 % (prorata entre heures facturées et heures réalisées)

Le différentiel observé entre les heures facturées et les heures réalisées, est lié aux absences, subites et imprévisibles, le plus souvent pour raison de santé, notamment des plus petits, en cause de leur fragilité immunitaire.

Il peut également y avoir des absences pour convenance personnelle : garde ponctuelle par les grands-parents en visite, vacances posées par les familles.

Nous avons eu en 2022, cinq enfants accueillis en périscolaire qui ont partiellement pallié à ces absences. Nous n'avons pas plus de demandes pour ces remplacements « dans l'urgence ».

Par ailleurs, la Ciucciarella présente, une grande amplitude horaire (7h30-18h30), mais beaucoup de familles ont besoin d'un accueil en deçà de ces horaires.

B) La PSU ; Prestation de Service Unique :

Dans ce cadre, notre établissement fournit :

1) Le nécessaire aux changes des enfants :

. Hormis les traitements spécifiques et/ou médicaux, tout le nécessaire aux changes des enfants est fourni par la crèche :

Le savon et le lait de toilette hypoallergénique, le liniment pour les peaux les plus fragiles, la crème de change de parapharmacie, type « pates à l'eau » (comme oxyplastine ou mitosyl)

Les couches de toutes tailles sont également fournies. Notre prestataire a fermé ses portes mais nous avons fait le choix de continuer à travailler avec un prestataire de proximité : Une pharmacie située à proximité de la Citadelle, qui effectue toutes les livraisons, mensuellement sur notre site.

2) Les repas des enfants : Repas de midi et Goûters

Les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale de la ville depuis le 1er janvier 2017.

TYPE DE REPAS	COMPOSITION	PRIX UNITAIRE EN €
<i>midi</i>		
BB et Moyens	1 soupe, 1 floraline, 1 protéine mixée, 1 produit laitier, 1 compote	2,71
BB et Moyens	1 soupe, 1 féculent,	1
Grands	1 repas complet (entrée, plat, produit laitier, 1 dessert)	3,11

Cette alimentation est fournie par les services de la mairie, à l'exclusion du pain, des boissons, et des denrées nécessaires à la réalisation des goûters. Le plus gros des denrées et le frais est commandé à la société SEDDA Frais et livré sur place, l'appoint est fait au Géant Casino. Le pain lui est livré frais chaque jour par la boulangerie voisine.

V) Activités professionnelles

A) -Démarche qualité et Organisation générale :

La crèche s'est engagée depuis 2021 dans une Démarche Qualité en partenariat avec la Mutualité Française. Cela nous a permis, au sein de l'équipe, de continuer à travailler sur nos pratiques. Cette démarche se poursuit et a fait naître un certain nombre d'outils de travail.

- ✓ Un cahier de suggestion mis à disposition ; les familles peuvent de manière anonyme, le renseigner. Ce cahier a été placé à l'étage, « discrètement », au bout du couloir, mais il est rarement renseigné. Les parents viennent aborder leur problème, de vive voix.
- ✓ Les supports de transmissions entre parents et professionnels sont plus fournis. Les fiches support de traçabilité, d'adaptation, de suivi des informations, sont plus étayées, et ainsi, parents et professionnelles échangent plus facilement.
- ✓ Une réunion d'équipe : Elle se déroule, en semaine, les jours peuvent varier à partir de 18h30, avec l'équipe. Elle permet d'aborder les informations institutionnelles, de travailler les pratiques professionnelles, de faire le point sur les accompagnements de certains enfants et de soulever diverses questions.
- ✓ Une campagne de prévention est répétée chaque année et concerne la prévention solaire.
- ✓ Une enquête de satisfaction : Une est effectuée par l'organisme Majors Consultant. Anciennement, des questionnaires étaient remis aux familles ; « questionnaires papier » exploités par la directrice qui rédigeait l'analyse, selon un compte rendu. La moyenne de participation, légèrement inférieure à 70% ne permettait pas forcément d'atteindre une exploitation fiable. Depuis 2018, avec l'accord des familles, un questionnaire est envoyé par adresse mail et/ou téléphoniquement, afin d'interroger informatiquement les parents.
- ✓ Une réunion de rentrée est organisée chaque année. Ayant été interrompu pendant la pandémie, cette année une invitation a été faite aux familles. Il s'agissait d'un échange convivial avec toute l'équipe, autour d'un buffet. Outre les réponses aux différents questionnements des familles, cette rencontre permet de présenter l'équipe de travail, les orientations et choix thématique de l'année. 15 familles ont été représentées lors de cette réunion.
- ✓ Inscription dans le quartier : Une sortie dans le quartier de la Citadelle, pour célébrer le Carnaval, se déroule généralement, mais là encore, une journée déguisement avec un goûter s'est déroulée dans nos locaux uniquement. L'équipe a préparé, sous forme d'ateliers, avec les enfants, des tenues toutes plus colorées les unes que les autres, mais cela s'est déroulé dans notre cour, sans aucun parent.

Chaque année, « la fête de Noël », se déroule, mais cette année encore, les portes ne sont pas ouvertes à l'ensemble des familles. Cette fête se prépare avec les 2 unités de crèche. La pouponnière y est invitée avec une thématique choisie : Cette année la thématique a été « La féerie de Noël ». Au lieu de la salle de psychomotricité, ce sont la salle de vie des plus grands et le couloir, qui ont été transformés, par les soins de l'équipe, en un lieu féerique, garni de décors fabriqués en très grandes parties par les enfants.

B) Accompagnements des stagiaires :

Dans le cadre de nos missions et de nos formations professionnelles, nous avons également en charge l'accompagnement des stagiaires en apprentissage de formation.

- Elève auxiliaire de puériculture : Tuteur auxiliaire de puériculture
- Préparation au CAP petite enfance : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Bac Pro et BEP STSS : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Elève en stage de découverte : Tuteur auxiliaire de Puériculture

L'accueil du stagiaire est fait par la directrice qui renseigne le registre des stagiaires, pose le cadre institutionnel à respecter, définit la professionnelle référente, souligne l'importance du secret professionnel, remet le livret du stagiaire et établit son planning horaire.

Une semaine d'observation est nécessaire avant de prendre en charge les enfants. Semaine mise à profit pour faire mutuellement connaissance, prendre en compte les personnalités de chacun et mesurer les pratiques du service.

A mi- stage, un bilan est fait par le tuteur, la direction, parfois l'encadrant scolaire et le stagiaire.

Des évaluations sur les pratiques sont réalisées au tout début et à mi- stage sur les pratiques, le change, et l'accompagnement éducatif et à l'alimentation. Ces prises de note évaluatives sont inscrites dans un document créé par notre service pour le suivi du stagiaire.

C) Entretiens avec les familles :

Chaque année l'ensemble des familles est reçu par la Directrice. Au mois de juillet lors d'un entretien d'une heure, durant lequel le projet pédagogique est expliqué et tous les documents administratifs recueillis. Cet entretien pose les bases de la « confiance », nécessaire au bon accompagnement futur de l'enfant et de sa famille.

Réception par le préfecture
Notre établissement a l'avantage d'être une petite structure, et les échanges entre équipe et familles sont fluides. Quotidiennement nous sommes disponibles aux rencontres et les portes du bureau de la direction restent ouvertes aux questionnements des familles.

Et dans le cadre de la démarche qualité 2 rendez-vous supplémentaires sont prévus à mi-année et en fin d'année. Ces entretiens sont menés par la directrice mais peuvent aussi être pratiqué par un membre de l'équipe.

Ils permettent d'échanger avec les familles au sujet de leur enfant de son développement, afin d'évaluer son bien-être à la crèche.

Ces rendez-vous sont très appréciés par les familles.

Des temps supplémentaires peuvent être mis en place en cas de besoin et à la demande des familles.

VI) Les relations avec les partenaires

A) Le pédiatre de l'établissement

Docteur Alice MOULIN pédiatre intervient une fois par mois sur l'établissement. Elle vise l'état vaccinal de chaque enfant, ainsi que les courbes staturo-pondérales et leur évolution générale par des visites régulières. Ce médecin assure un rôle de prévention et, est en mesure d'apporter son éclairage en matière de surveillance sanitaire. La pédiatre met en place les PAI et suit les applications des divers protocoles. Elle a également un rôle de surveillance de l'état vaccinal des employées de l'établissement.

En règle générale le docteur répond à nos interrogations en matière de santé liés à la prise en charge des enfants que l'on accueille.

Le docteur Moulin nous annoncera l'arrêt de son intervention à la crèche, celle-ci étant fortement sollicité par ailleurs a décidé de mettre un terme à son contrat dès le début de l'année 2023.

b) La blanchisserie :

En 2022 notre partenariat avec l'entreprise a cessé, en effet le prestataire déplorait l'infestation du linge par les fourmis. Les nuisibles sont toujours présents (toujours) sur la structure malgré les multiples interventions du service hygiène de la mairie. La problématique étant que l'utilisation de produit chimique est limitée par l'occupation permanente des locaux. Ainsi l'intérieur du bâtiment ne peut être traité.

En présence l'entretien du linge revient de façon collégiale aux professionnelles et à la lingère.

c) SOS Moquettes

Un prestataire de service a été mandaté pour l'entretien des sols dans les locaux de la crèche. L'entreprise intervient donc chaque soir. De plus une fois par mois le nettoyage de toutes les vitres est entrepris par le prestataire.

VII) Activités occupationnelles

Activités proposées aux enfants en 2022 : Les activités intérieures peuvent bien sûr, être dirigées ou libres et sont complétées par les activités réalisées en extérieur

A) Au sein de la structure :

Les activités dirigées se mettent en place, après l'accueil du matin, entre 9h à 11h ainsi que l'après-midi durant les temps calmes, juste après la sieste et/ou après le goûter.

Dans le cadre de notre projet « jeux d'enfant » les activités sont réfléchies, choisies et préparées en se basant sur la technique de l'observation de chaque enfant, de son développement propre. Les auxiliaires bénéficient de temps mais peuvent aussi le faire à travers une démarche active, observent, connaissent, comprennent puis adaptent en fonction les activités aux besoins des enfants.

Mais elles travaillent aussi sur les thématiques. Ces dernières se font l'écho des « évènements classiques sociaux » tels que la chandeleur, Carnaval, St Valentin, Halloween, ou encore Noël... Ces activités se déroulent également au fil des saisons, Printemps, été Automne, hiver. Le support de stimulation suit alors, le cortège : de neige et froid, fleurs et soleil, mer et jeux d'eau, vent et feuilles mortes.

Quotidiennement, l'équipe raconte aux familles, le descriptif des ateliers de la journée, de façon à informer les parents, des activités vécues par leurs enfants, dans la journée.

. Le « petit train de célébration des anniversaire » est affiché dans les sections à la vue de tous. Les activités de « créations éducatives » sont quotidiennes : support de bain de langage, favorisent la dextérité, développent la motricité fine, et préparent les enfants moyens grands, à une pré-scolarité, par le biais de consignes à suivre et en apprenant, dans une dynamique de groupe, à « faire avec l'autre ».

. Nous sollicitons chaque année les talents de chacun, parents autant que professionnels, afin d'animer différents ateliers.

. Le matin, après l'accueil collectif en salle de psychomotricité, le bonjour avec la marionnette « croquette », est un temps de repère et de rassemblement accompagné de chansons, mimes et gestuelles qui inscrivent les équipes et les enfants dans la socialisation de la journée à venir.

Chaque lundi, un atelier pâtisserie est mis en place très régulièrement.

. Dans les temps calmes, des ateliers de « massages-détentes » sont dispensés au plus petits, en plus des temps de chansonnettes et des autres ateliers de découverte sensorielles.

. Une activité autour du langage bilingue est proposée sous forme de jeux ludiques, nous avons détourné pour ce faire l'imagier corso-français et une auxiliaire le présente sous forme de loto aux enfants.

. Des affichages de photos se font régulièrement dans les espaces communs, au grand plaisir des familles autant que des enfants.

. Le cahier de l'enfant regroupe l'ensemble des productions réalisées par les enfants. Elles sont rangées dans un document individuel qui est donné aux familles lors de la fête de fin d'année qui a lieu au mois de juillet.

B) L'intervenant musique

Enfin fin 2022, une intervenante en musique met en place à atelier musique pour les enfants de grande section, tous les lundis de 9h à 11h, madame Desanti. Durant ce créneau, 2 groupes d'enfants sont formés, afin de pouvoir profiter de cette initiation par petit groupe. Son intervention est bénévole, notre objectif serait à terme de pouvoir l'intégrer au projet pédagogique, afin de pérenniser son intervention et de lui apporter une rémunération.

C) En extérieur :

Nous rappelons qu'un adulte est nécessaire pour encadrer 2 enfants lors de sortie pédagogique. Cette année, les sorties habituelles de Carnaval n'ont pas eu lieu, ...

A présent des sorties extérieures pourront reprendre et permettre de profiter ainsi des installations de la ville dans le cadre de réhabilitation de « notre » quartier historique.

Sans vis-à-vis, notre cour extérieure, au bord de la mer car à l'aplomb des remparts de Bastia, est très investie, d'autant que les enfants apprécient les « jeux moteurs » type petits trotteurs, tricycles, motos, autant que les jeux d'eau qui y sont proposés dès les beaux jours...

Tous ces jeux proposés, favorisent le développement psychomoteur des enfants et permettent de travailler leurs repères spatiotemporels.

Les plus petits y sont amenés par groupe de 4, les plus grands s'y retrouvent parfois tous ensemble avec les enfants des structures voisines : pouponnière et/ou Centre de

déficients audiovisuels (CDAV). Mais dès la fin du confinement, c'est à tour de rôle, et en suivant le planning affiché que chaque groupe a investi cet espace.

Les beaux jours permettent d'installer sous les arbres, des piscines qui favorisent l'expérimentation des jeux d'eau.

Cet espace est indispensable à l'équilibre de l'accompagnement de l'enfant.

D) Avec des structures voisines :

Nous avons la chance de vivre sous des latitudes clémentes et les jours ensoleillés permettent des sorties quasi quotidiennes.

Outre tous les ateliers de psychomotricité et autres jeux, dans cette cour, plusieurs « fêtes » se sont déroulées, avec tous ces enfants.

Vendredi 28/10 : Goûter d'Halloween : Une fête déguisée à été organisée en dehors de la présence des familles mais cette année nous avons repris les festivités communes avec la pouponnière. En moment en musique autour d'un goûter collectif et festif.

Jeudi 15/12 : Enfin sorti de la crise, une très belle fête a été organisée par les équipes de la pouponnière et de la crèche. Les familles ont été conviées pour leur plus grand plaisir. Au programme goûter, remise des gâteaux par le père Noël en personne.

L'année passée, plusieurs rencontres (une chaque trimestre), entre les 3 établissements occupants notre même bâtisse : crèche, poup et CDAV, ont permis de travailler ensemble aux évacuations en cas d'urgence incendie. Les 2 exercices annuels se sont déroulés ensemble, permettant d'avoir un regard et une critique commune et efficace.

VIII) Deux Projets importants

A) Projet d'inclusion

Les enfants autant que les encadrants de chaque établissement, se côtoient très régulièrement, dans une excellente relation de « voisinage ». Ensemble, et dans un souhait de mutualiser les accompagnements de tous, l'idée d'un projet commun s'est doucement construite et s'est réellement concrétisée depuis le début du mois de Décembre 2020.

et au sein d'une crèche, pourquoi ne pas inclure dans un groupe d'enfants qui utilise le langage verbal, un enfant qui communique par « la langue des signes ? » Pour tous, la proximité des locaux fluidifie l'idée de ces échanges, jusqu'à la concrétisation du projet.

LES OBJECTIFS :

- Favoriser dans une dynamique ludique, les échanges entre enfants « d'ailleurs »
- Travailler socialisation et inclusion d'enfants « différents », parmi « leurs pairs »,
- Favoriser l'émergence voire l'apprentissage de communications différentes, avec le support commun de « chansonnettes gestuelles » et autres mîmes.
- Valoriser la communication gestuelle/langue des signes et langage verbal auprès d'enfants d'âges similaires qui ne maîtrisent pas ces expressions,
- Stimulation de l'autonomie, en évoluant dans un groupe d'âge de développement similaire,
- Accompagner découverte sensorielle, soutien du développement psychomoteur, dans un bain de langage/expression propre à chacun,
- Mutualiser des compétences professionnelles différentes par des échanges réguliers,
- Observation et consolidation des capacités de chacun, dans un esprit d'ouverture et de tolérance à la différence.

Ces objectifs pourront être travaillés avec le support d'ateliers sensori-moteurs et/ou des activités éducatives en partenariat : professionnels de la crèche et professionnels du CDAV. Chacun apportera ses compétences d'accompagnement.

Ces axes permettront dans un second temps, de préparer l'Enfant à l'école maternelle, dans le souci d'une culture de tolérance, d'inclusion et d'épanouissement psychosocial.

B) Déménagement à Gaudin

Un projet de déménagement de la crèche à l'espace Gaudin est prévu fin 2023. Les demandes de subvention ont été faites. Et le projet est en cours.

IX) Conclusion

L'analyse de ce document nous permet d'établir pour l'année 2022 plusieurs constats : Concernant le nombre d'enfants accueillis en 2021 à l'année précédente, la grande majorité des familles accueillies résident à BASTIA.

retours négatifs des familles et de l'équipe, au sujet des problèmes de stationnement, la vétusté des locaux, aucun retour négatif n'est fait sur la qualité de l'accueil. L'équipe fait preuve de professionnalisme et d'adaptabilité dans ce contexte. Les retours des professionnelles vacataires et des stagiaires sur l'accompagnement des enfants sont positifs. Le groupe d'enfant est serein, une atmosphère propice à l'épanouissement des enfants est recherchée au quotidien.

Ces points peuvent selon-nous déjà constituer des éléments d'évaluation.

Dans notre pratique quotidienne les échanges avec les différentes structures qui occupent la même bâtisse que nous, sont positifs pour tous les enfants, de la pouponnière autant que de la crèche et du centre des déficients audiovisuel.

L'équipe s'organise, afin de rendre optimale l'utilisation des locaux pourtant vétustes et exigus.

Une cour avec une superbe vue sur la mer est un excellent support de jeux et autres activités.

Les projets autour de l'enfant tel que « jeux d'enfants » sont toujours à porter car plein de sens. Quant au suivi de la démarche qualité, il se poursuit.

Pour l'avenir, « Le Projet » se poursuit. Celui du déplacement géographique de notre multi accueil vers le centre de la ville, à l'espace Gaudin, un quartier en pleine rénovation et restructuration.

Notre établissement doit donc déménager pour occuper le rez-de-chaussée des locaux, de « l'ex école maternelle de Gaudin », en janvier 2023.

Ainsi, la CIUCCIARELLA est en mouvement vers une restructuration, dans l'intérêt de tous, les enfants et leur famille, l'équipe de travail le gestionnaire et l'ensemble des partenaires.

Bastia le 28 Mars 2023

La Directrice

ANNEXE I : LE PROJET

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

26

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Le compte rendu devra faire apparaître des indicateurs quantitatifs en distinguant les familles domiciliées sur Bastia comme :

- Nombre de demandes enregistrées / Nombre de demandes non satisfaites
- Nombre d'enfants accueillis
- Situation professionnelle et sociale des parents
- Type de contrat
- Taux d'occupation
- Nombre d'enfants ayant un handicap

Et des éléments qualitatifs faisant apparaître la satisfaction des familles, le taux participation des parents aux activités et à la vie de la crèche, les actions dans le cadre d'un soutien à la parentalité mises en place, ...

ANNEXE III

BUDGET PREV 2024 CRECHE CIUCCIARELLA

BUDGET 2024		TOTAL
PRODUITS	Chiffres d'affaires nets PSU	277 653
	Part parents	88 849
	Complément CAF	188 804
	Subventions	247 434
	Subvention Mairie	210 034
	Subvention CAF (Bonus territoire)	37 400
	Total des produits d'exploitation	525 087
	Coûts variables	-22 343
	Taux	-4%
	Alimentation	-21 133
	Produits d'entretien	-1 210
	Autres achats et charges externes	-59 370
	Taux	-11%
	Fournitures consommables: 606...	-9 000
	CB 612...	-3 600
	Locations 613... + Ch loc 614...	-23 680
	Entretien immo + mobilier: 6152... + 6155...	-5 000
	Maintenance contractuelle 6156... + 6157...	-6 000
	Assurance 616...	-900
	Divers 618...	-200
	Personnel intérimaire ou détaché 621...	-00
	Honoraires 622....	-4 370
	PUB 623...	-00
	Transport 624...	-00
	Déplacements + Réceptions 625...	-00
	Affranchissements + Télécom 626...	-3 500
	Services bancaires 627...	-120
	Autres Prestations diverses 628....	-3 000
	Masse salariale	-440 274
	Taux	-84%
	Impôts Taxes et Versements Assimilés	-31 772
	Refacturation personnel 641999	-25 559
	Salaires et traitements	-283 654
	Rémunérations brutes 641000	-279 434
	Ind & avantages divers 641....	-4 220
	Congés payés 6412....	-00
	Charges sociales	-99 288
	Amortissements & provisions	-3 100
	Taux	-1%
	Amortissements 6811....	-700
	Provisions Risques & Charges 6815...	-00
	Provision retraite 6812...	-2 400
	FRAIS SIEGE	-00
	CHARGES D'EXPLOITATION	-525 087